

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 avril 2014

Le Conseil municipal de DOMAZAN s'est réuni le mercredi 16 avril 2014 à 20h30, en séance publique, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Mme SARDA-DECARROZ, secrétaire, et 1 habitant de la commune, ont participé à la réunion.

Le Conseil a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion tenue le 28 mars 2014.

Et a pris connaissance des documents d'urbanisme déposés depuis cette date.

DELEGATION DU CONSEIL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose que l'article L.2122-22 et L 2122-23 du CGCT donne au Conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le Conseil municipal décide de déléguer directement à Monsieur le Maire les attributions suivantes :

- Fixer, dans la limite de 1 000€ par droit unitaire, les **tarifs des droits** de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal
- Réaliser, dans la limite d'un montant unitaire de 100 000€, les **emprunts** destinés au financement des investissements prévus au budget et les opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires
- En vertu de l'article L 213-3 du Code de l'urbanisme, exercer, au nom de la commune, les **droits de préemption** définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire
- Exercer le **droit de préemption** défini par l'article L 240- à 240-3 du code de l'urbanisme
- Exercer au nom de la commune le **droit de priorité** défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme
- Intenter au nom de la commune les **actions en justice** ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions
- Régler les conséquences dommageables des **accidents** dans lesquels sont impliqués des **véhicules municipaux**
- Réaliser les **lignes de trésorerie** sur la base d'un montant maximum fixé à 300 000 euros par année civile
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux **associations** dont elle est membre.
- Prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des **marchés** qui peuvent être passés sans formalités préalables (**procédures adaptées**)
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des **marchés et des accords-cadres** ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- Prononcer la délivrance et la reprise des **concessions** dans les cimetières
- Arrêter et modifier l'affectation des **propriétés communales** utilisées par les services publics municipaux
- Décider de la conclusion et de la révision du **louage de choses** pour une durée n'excédant pas douze ans
- Passer les **contrats d'assurance** ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- Créer les **régies comptables** nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- Accepter les **dons et legs** qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- Décider l'aliénation de gré à gré de **biens mobiliers** jusqu'à 4600 euros

CM 16/04/2014

- Fixer les **rémunérations** et régler les frais et honoraires des **avocats, notaires, huissiers de justice et experts**
- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux **expropriés** et de répondre à leurs demandes
- Décider de la **création de classes** dans les établissements d'enseignement
- Fixer les **reprises d'alignement** en application d'un document d'urbanisme
- Donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux **opérations menées par un établissement public foncier local**
- Signer la **convention** prévue par le 4^{ème} alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un **constructeur** participe au coût d'équipement d'une **zone d'aménagement concerté** et de signer la convention prévue par le 3^{ème} alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux
- Prendre les décisions mentionnées aux articles L 523-4 et L 523-5 du code du patrimoine, relatives à la réalisation de **diagnostics d'archéologie préventive** prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune

DELEGATION DU MAIRE AUX ADJOINTS

- Monsieur André CROUZET, 1er adjoint, est délégué pour signer les documents administratifs, les actes notariés, les permis de construire, déclaration préalable et certificat d'urbanisme ainsi que les pièces budgétaires et comptables
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur André CROUZET, cette délégation sera confiée à Madame Aurélie CAPELLI, 2ème adjoint puis à Monsieur Jean-Luc MEGER, 3ème adjoint et à Monsieur Guillaume REYNAUD, 4ème adjoint ;
- Madame Aurélie CAPELLI, est déléguée à la compétence du CCAS et est autorisée à signer les documents administratifs et les pièces budgétaires et comptables de celui-ci, en cas d'absence du maire ou du 1er adjoint ;
- Monsieur Jean-Luc MEGER, est délégué à la compétence de l'urbanisme et est autorisé à signer les documents administratifs qui lui sont liés, ainsi que les permis de construire, déclaration préalable et certificat d'urbanisme, en cas d'absence du maire ou du 1er adjoint ;
- Monsieur Guillaume REYNAUD, est délégué à la compétence de la zone industrielle et est autorisé à signer les documents administratifs et les pièces budgétaires et comptables de celui-ci, en cas d'absence du maire ou du 1er adjoint.
-

DESIGNATION DES CONSEILLERS DANS LEUR FONCTION AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Répartition des tâches:

Louis Donnet : Maire, Conseiller communautaire, chargé du PLU

Suivi de l'étude du PLU, assure l'interface avec divers organismes. Gestion du personnel administratif et technique de la Mairie et de l'école. Continu de suivre le dossier haut débit traité à l'échelon intercommunal.

André Crouzet : 1er Adjoint, Conseiller communautaire et chargé du Village

Suivi des travaux du centre ancien avec le soutien de Yann et Jean Luc. Assure la coordination des actions de l'équipe technique.

Aurélie Capelli : 2eme Adjoint, Chargée des affaires scolaires et sociales

Mise en place du CCAS, assurer l'interface avec la directrice de l'école. Elle participe à la mise en place des activités périscolaires avec Muriel Gaffet en particulier sur les aspects contractuel et règlementaire.

Jean Luc Meger : 3eme Adjoint, Chargé de l'urbanisme et d'environnement

Suivi des demandes d'urbanisme en lien avec l'architecte conseil. Assurer un suivi des opérations de Travaux en soutien d'André et Yann.

Guillaume Reynaud : 4eme Adjoint, Chargé de la ZI

Interface avec l'association de la zone industrielle, proposer une réunion avec elle. Lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour la réfection de l'impasse de la Bégude avec création d'un fossé du côté de Zolux et enfouissement du réseau télécom et pose de fourreau pour une desserte fibre.

Valérie Collomb : Conseillère déléguée à la vie associative, au tourisme

Rencontrer l'ensemble des associations pour faire un état des lieux. Proposer avec G. Fayad des possibilités de partenariat pour le partage d'information. Avec P. Gonod organiser une rencontre avec l'association culturelle et historique pour faire émerger des propositions d'animation dans le village. Dans le cadre de sa délégation tourisme une action sera proposée pour assurer la décoration lors des Escapades de Signargues. Participation et animation de la commission culture et tourisme avec Pascale.

Marie Anne Delay : Conseillère déléguée aux bâtiments communaux

Prendre en charge avec le dossier d'ouverture de l'impasse du château pour lequel l'architecte conseil a eu une mission ponctuelle sur une étude de faisabilité. Préparer la mise en place de 3 études concernant : la rénovation du foyer, l'aménagement et ou l'extension de l'école primaire et le déménagement de la bibliothèque aux anciennes écoles. Ces projets seront menés avec P. Gonod.

Ghassan Fayad : Conseiller délégué aux outils et communication numérique

Renouveler le site internet, modifier son hébergement, participer à la commission communication pour la mise à jour des documents diffusés soit sur papier soit sur internet.

Ghislaine Flavigny : Conseillère déléguée à l'information

Participe et anime la commission communication. Assure la préparation de la revue communale. Apporte un soutien le cas échéant à Aurélie pour les actions du CCAS.

Muriel Gaffet : Conseillère déléguée aux activités périscolaires

En charge de la mise en place des rythmes scolaires avec Aurélie Capelli. Elle travaillera plus particulièrement sur la collecte et l'organisation des interventions des différents intervenants. Elle s'appuie sur Aurélie et la secrétaire de mairie pour la mise en place des contrats. Dans un deuxième temps elle assurera le suivi du comité de pilotage en lien avec la coordinatrice. Elle pourra intervenir également dans les discussions avec le centre aéré d'aramon. Au titre de titulaire de la commune au syndicat du collège d'aramon elle participe aux réunions de ce dernier.

Pascale Gonod : Conseillère déléguée à la culture et à l'embellissement du village

Sa délégation très transverse lui permet d'intervenir sur tous les projets d'aménagement du village, aussi bien sur la réhabilitons de bâtiments que sur les espaces de vie. Faire susciter des actions autour de la culture avec les associations concernées. Participation et animation de la commission culture et tourisme avec Valérie.

Jean Baptiste Mangin : Conseiller délégué à l'agriculture et à l'hydraulique

Poursuivre avec le syndicat et la chambre d'agriculture du dossier des mesures agroenvironnementales pour la protection des eaux de ruissèlement du bassin versant du Briançon. La phase deux consiste à mettre en place des petits bassins de rétention permettant la collecte des eaux de ruissèlement. Pour les aspects hydraulique, il a y le suivi du dossier de la réouverture du Briançon dans un premier temps puis organiser dans un deuxième temps avec le SMAGE la phase d'information à la population riveraine et l'incitation à l'équipement de protection individuelle. Faire réaliser une étude pour l'implantation d'une passerelle au bout du chemin du lavoir. Réfléchir à la mise en place de jardins collectifs sur la rive gauche du Briançon.

Igor Puybureau : Conseiller délégué aux finances

Assure le suivi financier et budgétaire de l'année en cours. Il prépare avec le maire le budget de l'année n+1 à partir du 4eme trimestre de l'année N. Il mettra en place des outils permettant le suivi budgétaire et leur présentation en conseil une fois par trimestre

Yann Schmitt : Conseiller délégué aux travaux

Assure le suivi de chantier de voirie et de réaménagement du village en soutien d'André Crouzet et Jean Luc Meger. Il a en charge la réflexion, la mise en place et le suivi de chantiers d'amélioration ou de sécurisation de voirie dans l'agglomération et dans les hameaux. Il travaillera en lien avec les délégués de chacun des secteurs.

Laurent Senot : Conseiller délégué à l'entretien de bâtiments communaux

Assure le suivi du parc locatif en lien avec l'agence. Apporte un soutien à l'équipe technique pour l'établissement de diagnostic et devis auprès des différents intervenants.

DESIGNATIONS DES DELEGUES DANS LES COMMISSIONS

Monsieur le Maire expose que l'article L.2122-22 du CGCT donne au Conseil municipal la possibilité de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le Conseil municipal décide de constituer les commissions d'instruction suivantes :

	CAPELLI Aurélie	COLLOMB Valérie	CROUZET André	DELAY Marie-Anne	DONNET Louis	FAYAD Ghassan	FLAVIGNY Ghislaine	GAFFET Muriel	GONOD Pascale	MANGIN Jean- Baptiste	MEGER Jean-Luc	PUYBAREAU Igor	REYNAUD Guillaume	SCHMITT Yann	SENOT Laurent
Commission d'Appel d'Offres et jurys de concours			titulaire		X						suppléant	titulaire	suppléant	titulaire	suppléant
Commission finances			X		X		X					X			
Commission urbanisme et environnement	X		X		X						X		X	X	
Commission aménagement du village, réhabilitation des bâtiments	X			X	X				X		X			X	X
Commission scolaire, périscolaire et petite enfance	X	X			X			X							
Commission culture et tourisme	X	X			X				X						
Commission information et communication					X	X	X								
Commission agriculture et économie					X					X	X		X		
Commission élections et état civil	X		X		X										

Monsieur le Maire présidera les commissions, il pourra désigner un ou plusieurs conseiller(s) de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

DESIGNATIONS DES DELEGUES DANS LES SYNDICATS

Monsieur le Maire expose que l'article L.5212-7 du CGCT donne au Conseil municipal la possibilité d'élire tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal, à l'exception des agents employés par le syndicat. Ainsi un conseil municipal peut élire une personnalité qualifiée qui remplit des conditions d'éligibilité dans n'importe quelle commune. Le Conseil élit :

	Titulaire 1	Titulaire 2	Suppléant 1	Suppléant 2
Syndicat Mixte des eaux du plateau de Signargues (SIAEP)	Francis FABRE	Louis DONNET	Jean-Baptiste MANGIN	Laurent SENOT
Syndicat Mixte d'électricité départemental (SMED)	André CROUZET	Jean-Luc MEGER	Yann SCHMITT	Guillaume REYNAUD
Syndicat Mixte des ordures ménagères (SMICTOM)	Louis DONNET	Laurent SENOT	Yann SCHMITT	Aurélie CAPELLI
Syndicat Mixte de l'aménagement et de la gestion des eaux du Gardon (SMAGE)	Jean-Baptiste MANGIN		André CROUZET	
Syndicat Mixte de l'aménagement du Bassin Rhodanien (SMABV)	Jean-Baptiste MANGIN		André CROUZET	
	Titulaire 1	Titulaire 2	Suppléant 1	Suppléant 2
Syndicat intercommunal pour la protection des sites et le maintien et la défense des coutumes et traditions camarguaises	Aurélie CAPELLI	Muriel GAFFET	Jean-Luc MEGER	Pascale GONOD
Syndicat du Collège d'Aramon	Muriel GAFFET		Marie-Anne DELAY	
Syndicat du Lycée	Muriel GAFFET		Aurélie CAPELLI	
Schéma de cohérence territorial (SCOT)	Jean-Luc MEGER		Louis DONNET	
Défense	Aurélie CAPELLI			
Groupement Des Agriculteurs Vallée du Rhône	Jean-Baptiste MANGIN			
Pays d'Uzège	Louis DONNET		Ghassan FAYAD	
Syndicat Mixte Départemental des cours d'eau (SMD)	Jean-Baptiste MANGIN		André CROUZET	

DESIGNATIONS DES DELEGUES DU CCAS

Monsieur le Maire expose que, conformément à l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles, le nouveau Conseil municipal se doit d'élire ses représentants au sein du C.C.A.S.

Il rappelle que les délégués doivent être élus au scrutin secret à la majorité absolue et que le C.C.A.S. se compose du Maire, de 4 membres élus par le Conseil municipal et de 4 membres nommés par le Maire, pour la durée du mandat de ce conseil.

Le Conseil municipal procède à l'élection des 4 délégués auprès du C.C.A.S., au scrutin secret à la majorité absolue.

Sont élus:

- Madame Aurélie CAPELLI
- Monsieur André CROUZET
- Madame Muriel GAFFET
- Madame Valérie COLLOMB

INDEMNITES DU PERCEPTEUR

Monsieur le Maire expose qu'il tient lieu de valider les indemnités du percepteur.

Le Conseil vote à l'unanimité que les indemnités du percepteur seront attribuées dans les règles comptables afférentes.

SMAGE

Le Conseil décide d'approuver l'adhésion d'Estézargues au SMAGE

SMD

Le Conseil décide d'approuver l'adhésion au SMD de :

- La commune d'Estézargues
- La communauté d'agglomération Alès Agglomération
- La communauté de communes Causse Aigoual Cévennes « Terres Solidaires »
- La communauté de communes Pays d'Uzès
- La communauté de communes de Cèze Cévennes

PARCELLES CHEMIN DE SOURILLAC

Monsieur le 1er adjoint expose les difficultés urbanistiques inhérentes au chemin de Sourillac.

Il explique l'antériorité de ce dossier et qu'il tient juste lieu de conclure celui-ci après le travail que Christian CHAUDERAC avait fait aboutir

Le Conseil décide d'approuver et d'acheter les parcelles à Mme ESPERANDIEU pour 37 080€, afin de régulariser la situation de la commune dans cette zone.

TRAVAUX AVENUE DE MARRONNIERS

Monsieur le Maire propose de finaliser le dossier de financement des travaux de l'avenue des Marronniers avec le SMDE, ainsi que d'approuver la convention concernant les travaux GC Télécom.

Le conseil approuve.

SUBVENTIONS

Le Conseil accorde les subventions suivantes :

- Amicale du Personnel : 5 300€
- Club des ruraux : 2 910€
- Grenier domazanais : 1 000€

DEVIS

Le Conseil accepte les devis suivants :

- Panneaux d'affichage extérieur
- Plots pour limiter le stationnement le long du vieux cimetière
- Extension de l'alarme dans l'école

- Renouvellement du matériel informatique de la mairie
- Fleurissement de la mairie

CCID

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux le priant de bien vouloir inviter le Conseil municipal à dresser la liste de vingt-quatre contribuables devant lui permettre, selon les prescriptions de l'article 1650 du Code Général des Impôts, de choisir les douze membres de la Commission Communale des Impôts directs.

Le Conseil municipal a désigné les personnes suivantes après s'être assuré que chacune d'elles :

- est de nationalité française,
- est âgée de vingt-cinq ans au moins,
- jouit de ses droits civils,
- est inscrite au rôle des impôts directs locaux dans la commune,
- est familiarisée avec les circonstances locales et possède des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission

1°) Contribuables domiciliés hors de la commune :

- Titulaires :

GRANIER Jean-Marie	Agriculteur	Estézargues
BEL Georges	Maire	SAZE
- Suppléants :

PRONESTI Michel	Maire	ARAMON
CARRIERE Alain	Maire	THÉZIERS

2°) Contribuables propriétaires de bois ou forêts :

- Titulaires :

FABRE Francis	Retraité	DOMAZAN
TARRIOTTE Patrick	Agriculteur	DOMAZAN
- Suppléants :

FABRE René	Retraité	DOMAZAN
MEGER Philippe	Agriculteur	DOMAZAN

3°) Contribuables domiciliés dans la commune :

- Titulaires :

ANGLADA S Stéphane	Artisan	DOMAZAN
NOEL Marie-France	Cafetier	DOMAZAN
REYNE Franck	Agent commercial	DOMAZAN
ESPERANDIEU Denise	Professeur	DOMAZAN
REYNAUD Claude	Agriculteur	DOMAZAN
MATHIEU Pascal	Agriculteur	DOMAZAN
L'HOSTIS Cyril	Professeur	DOMAZAN
CHAUDERAC Christian	Retraité	DOMAZAN
- Suppléants :

PONS Jean-Louis	Commerçant	DOMAZAN
SAMUEL Guy	Industriel	DOMAZAN
CASTAN Gérard	Retraité	DOMAZAN
REYNAUD Christian	Retraité	DOMAZAN
ISSARTIER André	Agriculteur	DOMAZAN
MEGER Chantal	Secrétaire	DOMAZAN

ESPERANDIEU Armand	Retraité	DOMAZAN
MASSON Jean-Louis	Retraité	DOMAZAN
MAURIN Joanny	Retraité	DOMAZAN

QUESTIONS DIVERSES

- Travaux :
 - Les travaux avenue des Marronniers ayant débuté le 2 avril, l'enfouissement des réseaux humides est terminé, celui des réseaux secs est en cours
 - Sur proposition de Pascale GONOD et Yann SCHMITT, le choix de 2 fontaines pour le centre ancien est finalisé par le conseil, l'une sera avec un système de pompe à main sur socle avec champ freiné et carotté, l'autre sera en pierre de taille

- Ecole :
 - Aurélie CAPELLI et Muriel GAFFET explique que Le projet éducatif territorial est à finaliser avant le 15 mai 2014 est largement avancé, la prise de contact avec les différents intervenants touche à son terme
 - Dans ce cadre la palette des activités s'ouvre sur : bibliothèque, danse, musique, art plastique, éveil musical, foot, judo, atelier BD, peinture, philatélie, etc. (liste non exhaustive et non définitive)

- Ancienne Poste :
 - Laurent SENOT expose l'avancée des travaux de l'Ancienne poste en logement d'habitation, restent la peinture et la façade. Le logement de 120m² sera disponible à la location au 1^{er} juillet 2014 pour un loyer de 780€.

- Panneau lumineux à l'angle de la rue des vigneron :
 - Le raccordement électrique est terminé, reste plus qu'à installer la puce pour que le panneau puisse être mis en fonction

- Escapades de Signargues : la date des prochaines escapades est fixée au vendredi 18 juillet 2014
-
- Elections : Monsieur le Maire rappelle que le 25 mai aura lieu les prochaines élections européenne